

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 3 décembre 2025 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, monsieur le conseiller Stéphane Goulet, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :
monsieur le conseiller Yvon Arnold.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2025-12-294

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025 À 19 H 00

**OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 30 novembre 2025
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
 - 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

- 7.4 Dépôt du rapport de l'année 2025 concernant l'application du Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle
- 7.5 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion concernant le Règlement numéro 2025-03 relatif au budget et à la taxation de l'exercice fiscal 2026
- 8.2 Dépôt du projet de Règlement numéro 2025-03 relatif au budget et à la taxation de l'exercice fiscal 2026
- 8.3 Dossier PIIA-2025-51: Modification au projet de construction d'un garage non-attenant au 17, chemin Corriveau
- 8.4 Dossier PIIA-2025-60: Modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 6 640 084 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Pionnières
- 8.5 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : 9534-2093 Québec inc.
- 8.6 Remboursement de garantie financière: Dossier PIIA-2025-06
- 8.7 Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
- 8.8 Approbation de l'entente intermunicipale de fourniture de services pour le compostage
- 8.9 Résiliation de l'entente intermunicipale relative à la mise en place d'un service de secours spécialisé
- 8.10 Adjudication du contrat relatif à la demande de prix ADM202511-12 pour la fourniture de services professionnels d'audit du rapport financier et de consultation comptable pour l'exercice financier 2025
- 8.11 Acceptation définitive partielle des travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta
- 8.12 Approbation de l'entente de transaction et quittance - dossier 10560389 CANADA INC. c. Municipalité de Mille-Isles
- 8.13 Acceptation définitive des travaux pour le projet de réfection du chemin Hammond
- 8.14 Révision des contrats des employés cadres
- 8.15 Embauche de deux surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2025-2026
- 8.16 Nomination de signataires autorisés au compte Global Payments
- 8.17 Autorisation de payer les heures non transférables de l'année 2025
- 8.18 Autorisation de payer la prime de 200 \$ aux pompiers pour l'année 2025
- 8.19 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026
- 8.20 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs: Association des résidants du lac Paul
- 8.21 Demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
- 8.22 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 8.23 Affectation du solde disponible des règlements d'emprunt fermés
- 8.24 Affectation du Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
- 8.25 Affectation du Fonds destiné à financer des infrastructures ou des équipements municipaux

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

9. **Période de questions**
10. **Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2025-12-295

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025.

ADOPTÉE.

2025-12-296

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de novembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de novembre 2025 totalisant **508 091,14 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de novembre 2025.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 30 novembre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 novembre 2025.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de novembre 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Finances et administration (monsieur le conseiller Stéphane Goulet) :

Vous verrez à l'ordre du jour certains points d'affectation comptable. Concrètement, il s'agit d'utiliser efficacement nos fonds réservés afin de mieux refléter la réalité du financement de nos projets d'investissement. Ces ajustements améliorent la compréhension des finances de la municipalité, renforcent la transparence et s'inscrivent dans une philosophie de gestion plus moderne et plus représentative de notre municipalité.

Aussi, c'est avec grand plaisir que nous annonçons le renouvellement de notre entente de service avec le cabinet Gariépy Bussière CPA inc qui se chargera de nos documents financiers pour l'exercice 2025. Il s'agit d'une excellente nouvelle puisqu'ils connaissent déjà nos dossiers, travaillent avec rigueur et offrent un service impeccable.

You will notice on tonight's agenda several items related to accounting allocation. In practical terms, this means using our reserved funds more effectively to better reflect the true financial structure of our investment projects. These allocations aim to improve the public's understanding of the municipality's finances, strengthen transparency, and align with a more modern and better representation of this council's management philosophy.

We are also pleased to announce the renewal of our service agreement with Gariépy Bussière CPA Inc., who will once again prepare our financial statements for the 2025 fiscal year. This is excellent news, as they are already familiar with our operations, work with great rigour, and consistently provide impeccable service.

Loisirs, culture et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

La guignolée des pompiers a eu lieu dimanche dernier, dans une ambiance toujours aussi chaleureuse. L'événement a permis d'amasser 3 281,85 \$ en dons, en plus d'une importante quantité de denrées non périssables. Ces généreuses contributions ont été remises au Centre d'Entraide Argenteuil, qui se chargera de les distribuer aux personnes dans le besoin de la région. Merci à toutes et à tous pour votre solidarité et votre générosité!

Travaux publics et infrastructures (madame la conseillère Dawn Charles) :

La saison forte étant terminée, nos équipes de travaux publics profitent de l'accalmie pour planifier les contrats et organiser les travaux prévus en 2026.

Pendant ce temps, sur le terrain, les équipes poursuivent les opérations de déneigement ainsi que la préparation de la patinoire.

With the busy season now over, our public works teams are taking advantage of the lull to plan contracts and organize the work scheduled for 2026.

Meanwhile, out in the field, the teams continue snow removal

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

operations as well as preparing the skating rink.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Le rapport mensuel du Service de sécurité incendie fait état d'un mois d'octobre particulièrement chargé pour l'équipe, avec 17 interventions, principalement attribuables à la prolongation de la période de sécheresse. Il s'agit d'une nouvelle réalité à laquelle nos pompiers doivent désormais s'adapter.

Urbanisme et développement du territoire (madame la conseillère Diane Bélar)

Vous remarquerez sans doute une utilisation plus fréquente des garanties financières lors de l'approbation de projets de construction. Ce conseil applique une logique simple : lorsque le demandeur présente un historique de non-respect des plans approuvés, lorsque les travaux sont situés à proximité de milieux humides ou hydriques, ou encore lorsqu'un reboisement est exigé, une garantie financière représentant un pourcentage de la valeur des travaux est appliquée. Il s'agit d'un outil flexible, dont l'utilisation relève de la discrétion du conseil municipal en fonction du contexte particulier de chaque projet.

La garantie financière est l'un des nombreux outils à la disposition de la Municipalité pour assurer la conformité des travaux. L'ampleur actuel du développement de notre territoire nous demande de faire preuve d'une créativité croissante dans la gestion de ces projets.

Environnement et développement durable (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

s.o.

Maire :

Bonsoir à toutes et à tous,

Ce soir, je veux vous présenter clairement les enjeux majeurs qui marqueront notre mandat. Au-delà des opérations quotidiennes, plusieurs dossiers stratégiques sont maintenant à nos portes — et ils auront un impact réel sur nos services, nos infrastructures et nos finances.

1. Sécurité incendie : un virage incontournable

Le nouveau schéma de couverture de risques arrive, et nous devrons nous y conformer. C'est non seulement une obligation légale, mais aussi une protection pour la municipalité.

Concrètement, cela signifie :

- de nouvelles ententes intermunicipales,
- des ajustements à nos pratiques,
- et surtout, le remplacement de notre camion-citerne : un investissement majeur... mais absolument essentiel.

Nous sommes déjà au travail. Le dossier avance, et nous vous reviendrons rapidement avec des propositions concrètes.

2. Caserne de Bellefeuille : une décision qui nous force à agir

Depuis des années, la caserne de Bellefeuille nous permet d'assurer des temps de réponse rapides et de maintenir nos citoyens de l'est dans le rayon de 8 km, indispensable pour leurs assurances.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

Or, Saint-Jérôme envisage de changer la vocation du bâtiment. Notre bail se termine en 2027, mais le message est clair : **nous devons préparer la suite dès maintenant.**

Le terrain du 400 chemin Mille-Isles avait été identifié pour une future caserne. Eh bien, « éventuellement » devient **aujourd'hui**. C'est un projet structurant, long à monter, et nous lançons dès maintenant l'analyse complète de nos besoins, de nos options et de nos coûts.

3. Urbanisme : la croissance explose, et notre espace fond

Les nouvelles constructions sont en hausse fulgurante depuis plus de trois ans. Résultat : nos équipes d'urbanisme et d'inspection sont plus sollicitées que jamais.

Nos locaux, eux, ne suivent plus. À moyen et long terme, l'espace manque — et il manquera encore davantage si nous n'agissons pas. Ce sera un autre chantier nécessaire.

Des projets responsables, seulement avec subventions

Soyons clairs : ces projets ne verront le jour **que si** des subventions importantes accompagnent leur réalisation.

Notre engagement ne change pas :

- gérer avec prudence,
- respecter la capacité de payer des citoyens,
- investir seulement lorsqu'il y a justification et retombées concrètes.

Nous n'avons jamais dépensé pour dépenser, et ce n'est pas maintenant que ça va commencer.

Voilà les dossiers majeurs qui exigeront réflexion, décision et leadership de notre part. D'autres viendront, mais ceux-ci sont déjà sur notre table. Nous allons les aborder avec rigueur, transparence et respect de nos moyens.

Aussi, un point à l'ordre du jour porte sur l'adoption de la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français ». Cette adoption constitue une obligation pour les municipalités dotées du statut bilingue, afin de formaliser par écrit le droit de la Municipalité de communiquer et offrir certains services en anglais. Nous sommes fiers de réaffirmer notre reconnaissance de l'importance des citoyens anglophones et de la langue anglaise au sein de notre communauté.

Merci de votre attention.

Good evening everyone,

Tonight, I want to clearly present the major issues that will define our mandate. Beyond our daily operations, several strategic files are now before us — and they will have a real impact on our services, infrastructure, and finances.

1. Fire Safety: An Unavoidable Turning Point

The new risk coverage plan is coming, and we will have to comply. This is not only a legal obligation, but also a protection for the municipality.

In concrete terms, this means:

- new intermunicipal agreements,
- adjustments to our practices,
- and above all, replacing our tanker truck: a major investment... but absolutely essential.

We are already at work. The file is moving forward, and we will get back

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

to you shortly with concrete proposals.

2. Bellefeuille Fire Station: A Decision Forcing Us to Act

For years, the Bellefeuille fire station has allowed us to ensure rapid response times and to keep our citizens in the east within the necessary 8 km radius for their insurance coverage.

However, Saint-Jérôme is considering changing the building's use. Our lease ends in 2027, but the message is clear: we have to prepare for what comes next, starting now.

The land at 400 chemin Mille-Isles had been identified for a future fire station. Well, "eventually" has become today. This is a structuring project, one that takes time to set up, and we are launching right now a full analysis of our needs, our options, and our costs.

3. Urban Planning: Explosive Growth, Shrinking Space

New construction has been soaring for more than three years now. As a result, our urban planning and inspection teams are more in demand than ever before.

Our facilities, however, are not keeping up. In the short and long term, we are running out of space — and will face even greater shortages if we don't act. This will be another necessary project.

Let's be clear: these projects will only go forward if significant grants are available to support their completion.

Our commitment remains unchanged:

- *manage prudently,*
- *respect the citizens' ability to pay,*
- *invest only when there is clear justification and concrete benefits.*

We have never spent just for the sake of spending, and that is not about to change.

These are the major files that will require our reflection, decisions, and leadership. Others will surely come, but these are already on our table. We will approach them with rigour, transparency, and respect for our means.

Also, one item on the agenda concerns the adoption of the "Directive concerning the use of a language other than French". This adoption is an obligation for municipalities with bilingual status, in order to formally put in writing the Municipality's right to communicate and offer certain services in English. We are proud to once again assert our recognition of the importance of anglophone citizens and of the English language within our community.

Thank you for your attention.

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis pour le mois d'octobre 2025.

7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de novembre 2025.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'octobre 2025.

7.4 *Dépôt du rapport de l'année 2025 concernant l'application du Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle*

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Le principal objectif est de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement concernant la gestion contractuelle.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au Conseil municipal le rapport de l'année 2025 concernant l'application du *Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle*.

7.5 *Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus*

Le greffier-trésorier doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

Le directeur général et greffier-trésorier fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre pour l'année 2025.

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité.

8. Affaires diverses

8.1 *Avis de motion concernant le Règlement 2025-03 relatif au budget et à la taxation de l'exercice fiscal 2026*

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Stéphane Goulet qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur le budget et sur la taxation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

de l'exercice fiscal 2026.

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2025-12-297

8.2 *Dépôt du projet de Règlement numéro 2025-03 relatif au budget et à la taxation de l'exercice fiscal 2026*

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil présents lors du dépôt du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE DÉPOSER le projet de Règlement numéro 2025-03 relatif au budget et à la taxation de l'exercice fiscal 2026.

ADOPTÉE.

2025-12-298

8.3 *Dossier PIIA-2025-51 : Modification au projet de construction d'un garage non-attenant au 17, chemin Corriveau*

Considérant que le projet vise la modification au projet de construction d'un garage non-attenant au 17, chemin Corriveau ;

Considérant que le projet original a été approuvé par la résolution 2018-11-246 ;

Considérant que la modification au projet est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélar
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la modification au projet de construction d'un garage non-attenant au 17, chemin Corriveau, conformément au dossier PIIA-2025-51.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

2025-12-299

8.4 Dossier PIIA-2025-60 : Modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 6 640 084 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Pionnières

Considérant que le projet vise la modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 6 640 084 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Pionnières ;

Considérant que le projet original a été approuvé par la résolution 2025-06-140 ;

Considérant que la modification au projet est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélar
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 6 640 084 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-60.

ADOPTÉE.

2025-12-300

8.5 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : 9534-2093 Québec inc.

Considérant que le demandeur, Guillaume Marcoux, pour et au nom de l'entreprise 9534-2093 Québec inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création du lot 3 207 482 du cadastre du Québec ;

Considérant qu'initialement, le numéro de lot de ce terrain était une partie du lot 138 et qu'à la suite de la rénovation cadastrale, ce lot porte désormais le numéro 3 207 482 du cadastre du Québec ;

Considérant que le demandeur souhaite se prévaloir du privilège au lotissement tel que prévu à l'article 256.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant que selon les termes de l'article 3.1.9 du *Règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011*, le paiement de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition de délivrance du permis de lotissement ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente contribution aux fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

naturels est établie à 523,20 \$ ou à une superficie de 169,96 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Guillaume Marcoux, pour et au nom de l'entreprise 9534-2093 Québec inc. et que la contribution totale soit de 523,20 \$.

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2025-12-301

8.6 Remboursement de garantie financière : Dossier PIIA-2025-06

Considérant la résolution numéro 2025-03-055 visant à autoriser la construction d'une habitation sur le lot 6 466 231, conditionnellement au paiement d'une garantie financière de 6 750 \$;

Considérant que cette garantie financière est exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés ;

Considérant que les travaux de construction sont terminés et ont été réalisés conformément aux plans approuvés.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REMBOURSER la garantie financière de 6 750 \$ à l'entreprise *Les habitations coloniales*.

ADOPTÉE.

2025-12-302

8.7 Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles bénéficie du statut d'organisme reconnu en vertu de l'article 29.1 de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) ;

Considérant que par la résolution 2023-02-021, la Municipalité a décidé de maintenir ce statut d'organisme reconnu ;

Considérant que le conseil municipal de Mille-Isles souhaite reconnaître et valoriser l'héritage significatif de la communauté anglophone et de la langue anglaise sur son territoire ;

Considérant qu'il importe que les communications municipales soient accessibles aux citoyens anglophones et allophones de Mille-Isles afin de renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté, d'encourager leur participation aux activités démocratiques et d'assurer l'efficacité des mesures d'urgence.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle.

DE TRANSMETTRE la présente résolution et ladite directive au ministère de la Langue française.

ADOPTÉE.

2025-12-303

8.8 *Approbation de l'entente intermunicipale de fourniture de services pour le compostage*

Considérant la précédente entente intermunicipale de fourniture de services pour le compostage, approuvée par la résolution 2020-12-260, prendra fin le 31 décembre 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente intermunicipale entre la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) et les municipalités du Canton de Wentworth, de Mille-Isles et du Canton de Gore pour le service de compostage des matières organiques de leurs territoires respectifs au centre de compostage ;

Considérant la recommandation de monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER l'entente intermunicipale de fourniture de services pour le compostage.

D'AUTORISER monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite entente.

ADOPTÉE.

2025-12-304

8.9 *Résiliation de l'entente intermunicipale relative à la mise en place d'un service de secours spécialisé*

Considérant que le Canton de Gore, le Canton de Wentworth et la Municipalité de Mille-Isles ont conclu une entente intermunicipale afin de mettre en commun leurs ressources pour offrir un service de secours spécialisé à leurs citoyens ;

Considérant que la coordination des services de sécurité incendie de Gore et de Wentworth est désormais assurée par la Ville de Lachute ;

Considérant que les municipalités de Gore et de Wentworth ont signifié à la Municipalité de Mille-Isles leur intention de résilier ladite entente intermunicipale ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles s'engage à verser une contribution financière afin de récupérer les équipements et accessoires, au montant de leur valeur dépréciée conformément à l'article 6.3 de

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

l'entente.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RÉSILIER l'entente intermunicipale relative à la mise en place d'un service de secours spécialisé.

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 3 470,30 \$ au Canton de Gore et de 2 913,87 \$ au Canton de Wentworth.

ADOPTÉE.

2025-12-305

8.10 Adjudication du contrat relatif à la demande de prix ADM202511-12 pour la fourniture de services professionnels d'audit du rapport financier et de consultation comptable pour l'exercice financier 2025

Considérant que des services professionnels en comptabilité sont requis afin de produire et auditer le rapport financier 2025 de la Municipalité ;

Considérant qu'une demande de prix écrite a été effectuée auprès de trois (3) cabinets de comptables ;

Considérant la recommandation de monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, qui a effectué l'analyse des soumissions.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADJUGER à l'entreprise *Gariépy Bussière CPA inc.* le contrat pour la fourniture de services professionnels d'audit du rapport financier et de consultation comptable pour l'exercice financier 2025, au montant de 26 700 \$ taxes en sus, comme décrit au devis ADM202511-12 et en conformité avec le *Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle*.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.

2025-12-306

8.11 Acceptation définitive partielle des travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta

Considérant la résolution numéro 2024-04-073 visant à adjuger à l'entreprise RN Civil (10570389 CANADA INC.) le contrat pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta au montant de 445 169,68 \$, taxes en sus ;

Considérant la résolution numéro 2025-03-067 visant l'acceptation provisoire des travaux prévus au contrat TP202402-05 ;

Considérant que certains éléments demeurent à corriger sur le ponceau préfabriqué ;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

Considérant l'attestation d'acceptation définitive partielle des travaux datés du 3 décembre 2025 et déposée par monsieur Christian Tremblay, ingénieur.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la réception définitive partielle des travaux au contrat TP202402-05 et de libérer le deux-tiers de la seconde moitié de la retenue de garantie à l'entreprise RN Civil (10570389 CANADA INC.) au montant de 15 883,90 \$, taxes en sus, tel que prévu au contrat intervenu avec l'entrepreneur.

ADOPTÉE.

2025-12-307

8.12 *Approbation de l'entente de transaction et quittance – dossier 10570389 CANADA INC. c. Municipalité de Mille-Isles*

Considérant la résolution numéro 2024-04-073 visant à adjuger à l'entreprise RN Civil (10570389 CANADA INC.) le contrat pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta ;

Considérant la réception d'une demande introductory d'instance visant une réclamation des coûts supplémentaires encourus durant l'exécution d'un contrat de construction public donné aux termes d'un appel d'offres adjudiqué par la Municipalité ;

Considérant que 10570389 CANADA INC. réclame un montant total de 164 937,95 \$ pour les quantités de déblais 1^{ère} classe, la quantité de béton, les frais supplémentaires pour la disposition des sols contaminés, les frais supplémentaires pour la protection contre le froid et les frais supplémentaires pour la gestion de l'eau par pompage ;

Considérant qu'aux termes de la convention de transaction partielle approuvée par la résolution 2025-08-211, la Municipalité a versé la somme de 6 957,90 \$ pour les frais supplémentaires pour la disposition des sols contaminés et la somme de 9 884,95 \$ pour les frais supplémentaires pour la protection par temps froids ;

Considérant que les parties ont négocié une entente sans admission de part et d'autre, dans le but de mettre fin de façon définitive au litige.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER l'entente de transaction et quittance dans le dossier 10570389 CANADA INC. c. Municipalité de Mille-Isles, dossier 700-17-021601-250 de la Cour supérieure du Québec.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 80 000,00 \$, taxes en sus, à l'ordre de 10570389 CANADA INC. pour les quantités de déblais 1^{ère} classe, la quantité de béton et les frais supplémentaires pour la gestion de l'eau par pompage.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

ADOPTÉE.

2025-12-308

8.13 *Acceptation définitive des travaux pour le projet de réfection du chemin Hammond*

Considérant la résolution numéro 2024-04-072 visant à adjuger à l'entreprise Construction Monco inc. le contrat pour les travaux de réfection du chemin Hammond Ouest au montant de 1 923 785,13 \$, taxes incluses ;

Considérant la résolution 2025-03-064 visant l'acceptation provisoire des travaux prévus au contrat TP202402-04 ;

Considérant l'attestation d'acceptation définitive des travaux datée du 26 novembre 2025 et déposée par madame Annie Lépine, ingénierie.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la réception définitive des travaux au contrat TP202402-04 et de libérer la seconde moitié de la retenue de garantie à l'entreprise Construction Monco inc. au montant de 77 181,97 \$, taxes en sus, tel que prévu au contrat intervenu avec l'entrepreneur.

ADOPTÉE.

2025-12-309

8.14 *Révision des contrats des employés cadres de la Municipalité de Mille-Isles*

Considérant l'étude des comparables salariaux qui a été effectuée en 2025 par la FQM, comparant les salaires et conditions de travail ;

Considérant que cette étude indique qu'il est favorable de maintenir des échelles salariales compétitives afin de conserver les employés cadres à l'emploi de la Municipalité de Mille-Isles en bonifiant certaines conditions de travail contractuelles ;

Considérant que la mise à jour est nécessaire pour les contrats des employés cadres de la Municipalité de Mille-Isles, soit celui du directeur général et greffier-trésorier, du directeur général adjoint, de la greffière-trésorière adjointe, de la directrice des communications et de l'approche citoyenne, du contremaître au Service des travaux publics et celui du directeur du Service de sécurité incendie ;

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélar
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RÉVISER les contrats des employés cadres.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à préparer et signer les contrats à intervenir entre les employés cadres et la Municipalité de Mille-Isles, selon ce qui a été convenu entre les parties.

D'AUTORISER le maire à préparer et signer le contrat à intervenir entre le directeur général et greffier-trésorier et la Municipalité de Mille-Isles, selon ce qui a été convenu entre les parties.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

ADOPTÉE.

2025-12-310

8.15 *Embauche de deux surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2025-2026*

Considérant le besoin d'embaucher du personnel pour la surveillance et l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2025-2026 ;

Considérant que l'affichage des postes a été effectué sur le site Internet de la Municipalité ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant la recommandation du directeur général adjoint, monsieur Karl Péguy Saint-Fort.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'EMBAUCHER monsieur Axel Patterson et monsieur Benoit Paquin à titre de surveillants de la patinoire pour la saison hivernale 2025-2026.

La durée de l'emploi est d'environ 12 semaines et le salaire est prévu à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

2025-12-311

8.16 *Nomination de signataires autorisés au compte Global Payments*

Considérant qu'il est nécessaire de donner l'autorisation à certains employés d'agir au nom de la Municipalité de Mille-Isles auprès de Global Payments, compagnie de location du terminal et de perception des paiements par cartes de débit et crédit.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE NOMMER madame Christine Donaldson, greffière-trésorière adjointe, monsieur Karl Péguy Saint-Fort, directeur général adjoint, et monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, à titre de représentants autorisés pour tous les services de Global Payments.

ADOPTÉE.

2025-12-312

8.17 *Autorisation de payer les heures non transférables de l'année 2025*

Considérant que la convention collective prévoit que les heures accumulées dans la banque de temps et que les heures de congé de maladie sont non transférables d'une année à l'autre, mais que les heures monnayables non prises sont à payer avant ou à la dernière paie de l'année ;

Considérant que l'article 17.03 de la convention collective statue qu'il est possible pour les employés syndiqués de reporter une semaine de vacances à l'année suivante, et que les contrats des cadres statuent que les cadres peuvent reporter 2 semaines de vacances à l'année suivante,

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

Considérant le tableau des heures monnayables présenté au conseil par le directeur général et greffier-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le paiement des heures monnayables dues selon les modalités stipulées dans la convention collective et précisées au tableau déposé par monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier.

DE PRÉCISER que le montant des heures monnayables dues représente, à ce jour, une somme de 8 839,16 \$ et que ce montant sera ajusté, au besoin, à la paie du 16 décembre 2025.

DE PRÉCISER que le montant de banques de vacances monnayables représente, à ce jour, une somme de 18 391,08 \$ et que ce montant sera ajusté, au besoin, à la paie du 16 décembre 2025.

ADOPTÉE.

2025-12-313

8.18 Autorisation de payer la prime de 200 \$ aux pompiers pour l'année 2025

Considérant que la Municipalité verse une prime annuelle de 200 \$ aux pompiers pour compenser l'augmentation de leur prime d'assurance automobile puisqu'ils doivent utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions ;

Considérant que cette prime est calculée au prorata du nombre de mois complétés dans l'année à titre d'employé du service incendie pour les nouveaux employés et pour ceux qui ont démissionné ;

Considérant que le tableau présenté au conseil par le directeur du Service de sécurité incendie indique les pompiers éligibles à recevoir la prime et les montants applicables selon le nombre de mois à l'emploi de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le versement de la prime à chaque pompier selon le tableau présenté au conseil par le directeur du Service de sécurité incendie pour un montant total de 4 388,00 \$.

ADOPTÉE.

2025-12-314

8.19 Calendrier des séances pour l'année 2026

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélar

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026. Les séances se tiendront le *mercredi* et débuteront à 19 h tandis que les plénières se tiendront généralement le *mercredi* précédent la séance ordinaire, à la discrétion du conseil :

- | | |
|--------------|---------------|
| • 14 janvier | • 8 juillet |
| • 4 février | • 5 août |
| • 4 mars | • 2 septembre |
| • 1 avril | • 7 octobre |
| • 6 mai | • 4 novembre |
| • 3 juin | • 2 décembre |

QUE la séance extraordinaire du budget pour l'année 2026 se tiendra le 16 décembre 2026.

QUE le lieu ordinaire des séances est le 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles dans la salle communautaire Strong.

QU'un avis du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE.

2025-12-315

8.20 Octroi d'une aide financière – Programme de soutien technique des lacs : Association des résidents du lac Paul

Considérant le Programme de soutien technique des lacs de la Municipalité ;

Considérant la conformité de la demande de soutien financier par l'Association des résidents du lac Paul dans le cadre du programme de soutien technique des lacs.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de 150,00 \$ pour couvrir une partie de la somme engagée par l'Association des résidents du lac Paul pour l'analyse de l'eau du lac.

ADOPTÉE.

2025-12-316

8.21 Demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I, de trois (3) pompiers pour la formation « opérateur de pompe » et de vingt-trois (23) pompiers pour le cours de premiers soins au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE.

2025-12-317

8.22 *Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

dûment rempli ;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le conseil de la Municipalité de Mille-Isles approuve les dépenses d'un montant de 20 576 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2025-12-318

8.23 Affectation du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Considérant qu'au 31 décembre 2024, le solde disponible des règlements d'emprunt fermés était de 142 153 \$;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, le solde disponible des règlements d'emprunt fermés peut être affecté au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts ;

Considérant le *Règlement numéro 2020-02 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 4 357 444 \$ pour des travaux de réfection du chemin Tamaracouta dans le cadre du volet redressement des infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale* ;

Considérant le *Règlement numéro 2017-01 concernant un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour des travaux de réfection et mise aux normes de l'hôtel de ville et la salle communautaire et imposant une taxe spéciale à l'ensemble*.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AFFECTER le solde disponible des règlements d'emprunt fermés au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts, des règlements d'emprunt suivants :

- *Règlement d'emprunt numéro 2020-02* : jusqu'à un maximum de

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

22 764,27 \$;

- *Règlement d'emprunt numéro 2017-01* : jusqu'à un maximum de 119 388,98 \$.

ADOPTÉE.

2025-12-319

8.24 Affectation du Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

Considérant qu'une contribution aux fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est exigible lors de la délivrance de certains permis de lotissement ou de construction ;

Considérant que ce fonds doit être utilisé exclusivement à l'établissement, au maintien ou l'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AFFECTER le Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au financement de :

- la portion non subventionnée du projet de réaménagement de la surface multisport du parc Hammond-Rodgers ;
- la portion non subventionnée du projet d'aménagement du parc de conservation De Volpi-Groome ;
- l'arpentage du terrain du Maple Grove.

ADOPTÉE.

2025-12-320

8.25 Affectation du Fonds destiné à financer des infrastructures ou des équipements municipaux

Considérant que le Fonds destiné à financer des infrastructures ou des équipements municipaux a été créé en vertu du *Règlement numéro 2022-05 établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve* ;

Considérant que ce fonds est destiné exclusivement au financement des dépenses relatives à la création, l'aménagement, le réaménagement, la mise à niveau, l'ajout, l'agrandissement ou la modification de tout équipement ou infrastructure ;

Considérant que le conseil municipal désire optimiser l'utilisation de ce fonds pour soutenir les investissements nécessaires à la croissance de la municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AFFECTER le Fonds destiné à financer des infrastructures ou des équipements municipaux au financement de :

- l'acquisition d'un chasse-neige ;
- l'installation d'une thermopompe à la caserne ;
- remplacement du réservoir de diesel au garage municipal ;
- l'acquisition d'outils de désincarcération ;
- l'acquisition et l'installation d'un ensemble de flèche de

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

- signalisation ;
- la conversion de l'éclairage de rue au DEL ;
 - la portion non subventionnée des travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins De Koninck, Du Domaine et Corriveau ;
 - la portion non subventionnée des travaux de pulvérisation et de mise en forme du chemin Riddell.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca.

2025-12-321

10. Levée de la séance

À 19 h 54, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Gabriel Therrien
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée